

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
CASTRES - MAZAMET – 15 RUE AMIRAL GALIBER - 81104 CASTRES Cedex**

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 7 septembre 2022 à 14h30

Délibérations de : 1 à 8
Présents : 11
Pouvoirs : 8
Votants : 19

Etaient présents :

Mesdames Claudine HAUSER, Yolande ALBERT, Geneviève AMEN, Catherine FARRENQ, Flavie ROUANET, Jeannine CAYSSEL
Messieurs Pascal BUGIS, Rinaldo PUGLISI, Bernard AUDOURENC, Christian NOCAUDIE, Serge SERIEYS.

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Madame Baya ALGAY à Madame Geneviève AMEN
Madame Viviane DUPUY à Mme Catherine FARRENQ
Madame Marie-Claude FAURE à M Pascal BUGIS
Madame Alexia CAILLOUX à Madame Jeanine CAYSSEL
Monsieur Siegfried FRANZ à Monsieur Christian NOCAUDIE
Monsieur Christophe SENTOLL à Monsieur Serge SERIEYS
Monsieur Xavier BORIES à Monsieur Rinaldo PUGLISI
Monsieur Roger ISABET à Madame Yolande ALBERT

Etait excusé

Monsieur Stéphane AYMARD
Monsieur Philippe BECO
Monsieur Vincent COLOM
Monsieur Sylvain LAGARRIGUE et Mme Marielle PERRON, Commissaire aux comptes
SEMAPHORES

Etait absente

Monsieur Laurent MONS
Mme Jeanine BARENS

Participaient également à la séance :

Monsieur Frédéric MARC, Réhabilitation
Madame Stéphanie BENOIT, Comptabilité
Madame Béatrice JEA, Ressources humaines
Monsieur Frédéric ONA, Service maintenance
Monsieur Didier GEFFRAY, DDT

REÇU EN PREFECTURE

le 16/09/2022

Application agréée E-legalite.com

**4. PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER LADEN PETIT TRAIN
A CASTRES-RECONSTITUTION DE L'OFFRE - 37 LOGEMENTS A LAMEILHE-
ACQUISITION DU TERRAIN –**

Dans sa séance du 10 avril 2019, le Conseil d'administration a validé le projet de convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain sur le quartier de Laden – Petit train. Cette convention a été signée le 16 mai 2020.

La première opération de reconstitution de l'offre portant sur 37 logements situés à Lameilhé a débuté le 12/04/2022 par le choix du maître d'œuvre pour une livraison prévisionnelle au 4^{ème} trimestre 2024.

Cette opération de reconstitution nécessite l'acquisition de deux parcelles :

- Une à l'Etablissement Public Foncier (EPF) pour 5660 m², sur la parcelle cadastrée IP n°160 en cours de redécoupage
- Une à la Ville de CASTRES pour 2576m², sur la parcelle cadastrée D n°1206 en cours de redécoupage.

La ville a sollicité l'avis des domaines en date du 21 juillet 2022.

La valeur vénale de ces emprises est estimée à 140 000 € pour 15411 m² avec une marge d'appréciation de 10%.

L'EPF a proposé à l'OPH la cession de la part de la parcelle cadastrée IP n°160 d'une superficie 5660 m2 pour un prix de 50 000 €.

La Ville a proposé la cession de la part de la parcelle cadastrée D n°1206 d'une superficie de 2576 m2 pour un prix de 22 750 €.

Il est proposé au conseil d'administration :

- D'acquérir la part de la parcelle cadastrée IP n° 160 d'une superficie de 5660 m2 pour un coût de 50 000 € auprès de l'EPF.
- D'acquérir la part de la parcelle, cadastrée D n°1206 d'une superficie de 2576 m2 pour un montant de 22 750 € auprès de la ville de Castres.
- Et conformément à la délibération du 18 décembre 2013, d'autoriser le Directeur Général à signer les pièces afférentes à ce dossier

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Autorise d'acquérir la part de la parcelle cadastrée IP n° 160 d'une superficie de 5660 m2 pour un coût de 50 000 € auprès de l'EPF.
- Autorise d'acquérir la part de la parcelle, cadastrée D n°1206 d'une superficie de 2576 m2 pour un montant de 22 750 € auprès de la ville de Castres.
- Et conformément à la délibération du 18 décembre 2013, autorise le Directeur Général à signer les pièces afférentes à ce dossier

.....

Le Président soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération à compter de sa date de réception par le contrôle de légalité

Pour extrait certifié conforme,

Fait à CASTRES, le 7 septembre 2022



Le Président,

Pascal BUGIS

REÇU EN PREFECTURE

le 16/09/2022

Application agréée E-legalite.com